Envoyé en préfecture le 10/11/2026
Reçu en préfecture le 10/11/2026
Publié le
ID : 029-212901565-20261109-2026_7_78-DE

MAIRIE
DE
PENCRAN
29800
Tél. : 02 98 85 04 42

Délibération n° 2026_7_78

L'an deux mille vingt-six, le 10 novembre à 18 h 30
LE CONSEIL MUNICIPAL dûment convoqué,
s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de
Monsieur HERVOIR Stéphane, Maire.

Présents : Stéphane HERVOIR, Jean-Pierre LE BOURDON, Annick JAFFRES, Gérard LE MEUR, Céline BERDER-LANGUENOU, François MOREAU, James TESSON, Geneviève WACK, Patrice DENIEL, Amar HEDDADI, Kira ZAYTSEVA, Mélanie MALEUVRE, Franck WALLON, Roméo AUNAY, Laëtitia MARREC, Daphné HERMES et Loïc TOURBOT.

Excusées : Viviane BOULC'H (pouvoir à Jean-Pierre LE BOURDON) et Gaëlle QUERE (pouvoir à Annick JAFFRES).

Date de convocation : 3 novembre 2026

Objet :
Mise à jour du tableau des emplois

Exposé des motifs :

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée délibérante que le tableau des emplois de la collectivité doit être régulièrement actualisé afin de tenir compte de l'évolution de son organisation, des missions exercées par les agents et des besoins des services.

Dans ce cadre, il est proposé de procéder à une mise à jour du tableau des emplois poursuivant deux objectifs.

1. **Le recalibrage de trois postes administratifs**

La collectivité souhaite calibrer les postes du service administratif afin de mettre en adéquation les emplois inscrits au tableau des emplois avec les missions réellement exercées par les agents, telles qu'elles sont définies dans leurs fiches de poste, ainsi qu'avec le niveau de responsabilités et les compétences requises.
Cette évolution vise à assurer une meilleure cohérence entre les fonctions exercées, les responsabilités confiées aux agents et les grades correspondant aux emplois occupés.

2. **La création de deux emplois permanents d'animateurs**

Par ailleurs, les besoins de la collectivité en matière d'accueil des enfants sur les temps périscolaires et extrascolaires nécessitent de pérenniser deux emplois d'animateurs.
Ces fonctions sont actuellement assurées dans le cadre d'emplois non permanents. Afin de répondre durablement aux besoins du service public et de stabiliser l'organisation des accueils périscolaires et extrascolaires, il est proposé de créer deux emplois permanents d'animateurs, dans les conditions statutaires applicables à la fonction publique territoriale.

Délibération :

Vu le Code général des collectivités territoriales ;
Vu le Code général de la fonction publique ;
Vu le tableau des emplois de la collectivité ;
Vu la saisine du Comité social territorial du Centre de gestion de la fonction publique territoriale du Finistère (CDG29) relative au projet de mise à jour du tableau des emplois ;
Considérant la nécessité de mettre en adéquation le calibrage des postes administratifs avec les missions et les responsabilités définies dans les fiches de poste des agents ;
Considérant la nécessité de pérenniser les besoins de la collectivité en matière d'animation des accueils périscolaires et extrascolaires par la création de deux emplois permanents.

Envoyé en préfecture le 10/11/2026
Reçu en préfecture le 10/11/2026
Publié le
ID : 029-212901565-20261109-2026_7_78-DE

Le conseil municipal
Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés

Article 1 : **Approuve le tableau des emplois actualisé, ci-annexé, prenant en compte**

- **Le recalibrage des trois postes administratifs suivants, afin de mettre en adéquation les emplois avec les missions exercées et les fiches de poste correspondantes :**
  - **Agent administratif chargé de la comptabilité ;**
  - **Agent administratif chargé des ressources humaines ;**
  - **Agent administratif chargé de l'accueil, de l'état civil, du cimetière et de l'urbanisme.**
- **La création de deux emplois permanents d'animateurs chargés des accueils périscolaires et extrascolaires, selon les grades et les durées hebdomadaires de service précisés dans le tableau des emplois annexé à la présente délibération.**

Article 2 : **Précise que les crédits nécessaires à la rémunération des agents concernés et aux charges sociales afférentes sont inscrits au budget de la collectivité.**

Pour : 19 **Contre : 0** **Abstention : 0**

Le Maire
Stéphane HERVOIR

MAIRIE DE PENCRAN (FINISTÈRE)

Le secrétaire de séance
James TESSON